

N°2025/09

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15/01/2025

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 18**

**Date de la Convocation : 15/01/2025**

**OBJET : SOLIDARITE AVEC LA  
POPULATION DE MAYOTTE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLY

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Jean-Jacques DEWARUMETZ – Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Sandrine ROUSSEL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des

associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Auxi-le-Château tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en faisant un don de 150 € à la Protection civile, FNPC, domiciliée Tour Essor, 14 rue Scandicci à PANTIN (93 500).

**Le conseil municipal,**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, (**18 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** le versement d'un don de 150 € à la Protection civile en soutien à la population de Mayotte ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

*Fait et délibéré les mois, jours et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 20/01/2025



Le Maire,

Henri DEJONGHE